L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 7 MAI 1889.

NÉCROLOGIE.

C'est avec un profond regret que nous annonçons la mort du [illegible] Layton, l'un des membres les plus [illegible], les plus autorisés de notre corps médical, fort remarquable on le sait. Pour se faire distinguer en un pareil groupe il faut le double prestige de la science, de l'honorabilité et le docteur Layton l'avait.

Cette fin ne paraissait pas aussi imminente; néanmoins depuis quelque temps, croyons-nous, on la prévoyait trop prochaine. A voir celui qui vient de s'éteindre dans la force de l'âge, à 44 ans, on comprenait qu'un rude combat se livrait en son être. Les facultés étaient en pleine vigueur; la lucidité d'esprit était aussi complète que jamais; mais le corps faiblissait manifestement; cette enveloppe frêle, ces yeux qui semblaient se caver jusqu'au plus profond de la tête, ce visage émacié, pâle, comme exsangue, disaient trop que l'énergie morale soutenait seule la créature physique.

Les soins qu'il prodiguait à sa clientèle, et souvent avec tant de désintéressement, détournaient le Dr Layton de ceux qu'il réclamait lui-même; le médecin oubliait que lui, lui surtout, était le malade dont il fallait entreprendre la cure.

Mais deux puissants mobiles étaient dans cette généreuse organisation: la foi chrétienne, le dévouement professionnel. A son propre dam, il demeurait véritablement l'esclave du devoir de chrétien, l'esclave du devoir de médecin.

Lorsque, vaincu enfin par cette lutte poursuivie virilement, il s'était arrêté; il n'était déjà plus temps; le mal avait fait son œuvre; la force de résistance n'était plus possible à ce corps trop éprouvé.

Le Dr Thomas Layton était né à la Nouvelle-Orléans; il appartenait à une famille où les saines leçons ne pouvaient lui manquer. Il vécut là dans une atmosphère d'honneur et de bonté; et nous avons toujours présent à la pensée son père, le meilleur des hommes, dont l'existence fut toute de travail, de dévouement au foyer.

Le jeune Thomas Layton fit ses premières études au Collège des Jésuites de la Nouvelle-Orléans, où il obtint aussi son premier diplôme.

La vocation du médecin était en lui et ce fut à la grande Ecole de Paris qu'il voulut demander la science dont il était passionné. Il en fut un élève distingué, au travail opiniâtre; chacun de ses examens en témoigna.

Nous ne dirons pas qu'il n'eut pas de jeunesse; il en connut aussi les élans, les enthousiasmes, sans doute, mais nous pouvons, mais nous devons écrire que, nature sérieuse dès l'abord, il ne sacrifia jamais les heures de l'étude au plaisir.

On a souvent dit que la médecine conduisait au positivisme, altérait la foi. Il n'en fut pas ainsi pour M. Layton; en lui était un fond de croyances, de religion pratique, qui persista dans tous les milieux.

Aussi lorsqu'en 1868—l'année où il fut diplômé—on demanda à Paris de jeunes médecins pour l'armée papale, il fut des premiers à offrir ses services, sans s'inquiéter s'il retarderait ainsi sa carrière, et il s'acquitta de son mandat avec tant de zèle, il montra tant de dévouement, tant d'énergie, en soignant les blessés à la suite de l'affaire de Montana, qu'il fut décoré par Pie IX.

Après ce début honorable, il revint ici et vite on le cita comme l'un de ces praticiens avec lesquels il faut compter. Et cependant nul n'eût les allures plus modestes; jamais il ne lui vint à l'idée de mener bruit autour de son individualité. Ce trait était absolument étranger à son être.

Le désintéressement avait marqué ses premiers pas dans la carrière; à ce désintéressement il demeura fidèle. Pendant la redoutable épidémie de fièvre jaune, en 1878, il se prodigua en soins: ces soins il aimait surtout à les donner aux Français atteints du terrible mal. Il lui paraissait que la France était sa créancière; cette généreuse et lumineuse France, où il s'était complété, à laquelle il devait d'être ce qu'il était.

Aussi ce nom de Thomas Layton est-il de ceux qu'on ne prononce qu'avec un affectueux respect au sein de la colonie française.

Du reste, celle-ci ne s'en tint pas à une sympathie platonique; bientôt la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle le nommait médecin de son Asile; bientôt aussi il devenait, à titre gratuit, celui de l'Union Française. S'il se montra à la hauteur de cette double mission, les membres de ces deux associations qui se presseront tout à l'heure autour de son cercueil, vous le diraient et en termes chaleureux, nous le savons.

Depuis trois ans il était préposé à l'Asile que nous venons de nommer, et au moindre appel, à quelque heure que ce fût, il accourait, souffrant, affaibli lui-même, au lit du malade.

Ce fut aussi à la présidence de l'Hôpital de Charité que le désigna la confiance publique; et nul, plus que lui, ne contribua au développement de cette admirable institution.

Là il était à tout et à tous; on doit à son administration vigilante, sage, éclairée, bien des améliorations; c'est sous celle-ci qu'a été établi le superbe et providentiel service d'ambulance dont nous n'avons pas à vous redire les bienfaits. Là encore son excellente nature, d'une bienveillance toute primesautière, se montra; les étudiants de l'Hôpital de Charité vous diront qu'ils n'eurent jamais de conseil plus affectueux, un meilleur ami.

Il les soutenait et les encourageait dans leurs études, leurs épreuves, leurs examens.

Dans son intérieur, il fut toujours un modèle, comme fils, comme mari, comme père; jamais deuil n'aura été plus poignant que celui où sa femme et ses enfants viennent d'entrer.

Mais cette veuve, fille d'un de nos compatriotes les plus considérés, les plus sympathiques: M. J. Sougeron, retrouvera, dans son immense infortune, cette force d'âme dont lui donna si souvent l'exemple, celui qu'elle vient de perdre, et ses enfants, se souvenant des leçons du père, feront à leur mère un rempart d'affection et de dévouement.

C'est un vrai type d'honnête homme qui disparait en M. Thomas Layton. Avec sa famille, le corps médical et notre société entière le pleureront; tous salueront avec respect et émotion cette tombe, trop pressée de prendre celui qui avait tant besoin de vivre et qui comprenait si dignement les responsabilités, les devoirs de cette vie.

L. Placide Canonge.

Concert des Elèves de M. W. H. Rolling.

Une soirée qui s'est, en vérité, excellemment passée et laissera le plus flatteur souvenir aux élèves et au professeur. Cette aimable classe a défilé, durant deux heures environ, devant un public très nombreux et dont l'attention religieuse indiquait l'intérêt qu'il prenait à cet aimable concours, où se produisaient graduellement les divers degrés de force; chaque élève, depuis les plus petites fillettes, étant bien l'éloge vivant du maître.

Maître très aimé, du reste, car au milieu de la soirée, venait un intermède, fort court d'ailleurs, où les membres du Comité de Réception ont présenté à M. Wm. H. Rolling, au nom de plusieurs jeunes filles, deux ou trois cadeaux du meilleur goût, tels qu'un élégant cabaret en verre de bohême, croyons-nous, et un délicieux nécessaire de toilette en cornaline.

Nous nous contentons aujourd'hui de constater le succès; nous reviendrons sur les détails dans un prochain numéro.

Soirée dramatique et musicale.

L'Arsenal des Gardes Continentaux contiendra malaisément le public qui s'y portera aujourd'hui. En effet il s'agit d'abord d'une représentation, où paraîtront des amateurs de distinction—jeunes filles et jeunes gens. La pièce choisie est une comédie en trois actes: *Snowed in*, dont les rôles sont tenus par Miles Pagh, Belden, Caruthers; MM. Bes Howard, John B. Galleher, Allison Owen, Edouard Faure, Chauncey Stone. Il y aura aussi un concert, où l'on entendra Miles Jeanne Faure et Ella Sinnott, deux voix souvent applaudies; l'accompagnement au piano sera confié à Mlle Amélia Sebriever et M. Peters exécutera un solo de violon.

Enfin cette soirée, si attrayante par ceux chargés de son exécution, se donne au bénéfice du "Building Fund Woman's Club." Ne sont-ce point là garanties de succès? [illegible] programme et par ceux et celles qui [illegible]

Conférence.

A notre très vif regret il nous a été impossible d'aller entendre hier la seconde Conférence de Mlle Marie Augustin, à laquelle cependant nous pouvons envoyer nos félicitations. En effet nous tenons d'un ami, dans le jugement duquel nous avons pleine confiance, que le travail de la Conférencière a produit sur son auditoire une impression toute favorable. Il est plein, nous dit-on, de recherches habilement groupées, liées; d'appréciations justes, d'aperçus présentés sous une forme attachante.

On nous dit aussi que la façon de lire de Mlle Marie Augustin ajoutait encore bien de l'intérêt à son étude.

Nous sommes heureux de nous faire l'écho d'une opinion qui n'a rien pour nous surprendre et répond à ce que nous attendions de Mlle Augustin.

Creole Exchange.

A demain, au Grunewald Hall, la fête si soigneusement organisée par les dames, membres du Creole Exchange. Excellente occasion tout à la fois de faire du bien et de passer quelques heures agréables, comme on en retrouve peu au cours de la saison des chaleurs.

Du reste, il faut le reconnaître, le temps se montre bon prince depuis ces derniers jours. On dirait qu'il veut aider au succès des diverses soirées prochaines; la température s'est faite douce; c'est bien par le printemps que nous passons en ce moment. La charité, ainsi aidée par la nature et par un programme égayant, est d'une pratique facile; nous avons l'espoir qu'elle aura tout un élan en faveur du Creole Exchange.

Il ne s'agit point ici, en effet, d'une de ces soirées élégantes où la bienfaisance n'est guère qu'un prétexte; le Creole Exchange a charge d'âmes, on peut le dire, et si l'appui du public lui vaut la réussite dans son entreprise, certes l'œuvre sera méritante au premier chef.

Nous l'avons dit et nous le répétons, les dames composant le Creole Exchange sont des pourvoyeuses de travail; elles se mettent aux ordres des femmes en quête d'ouvrage et ne négligent rien pour leur en procurer.

Nous vous avons déjà donné le programme de cette fête, vous le retrouverez à la première page du journal, ainsi que les noms des membres du comité de réception, qui a pour président M. A. H. May, qu'on est certain de rencontrer toujours au premier rang, alors qu'il s'agit d'une libéralité, d'une bonne action.

Ecole de Droit.

C'est le jeudi 16 mai, au Grand Opera House, qu'aura lieu la séance annuelle de l'Ecole de Droit, l'un des départements de l'Université Tulane. Séance intéressante et qui toujours aussi témoigne que nous possédons une Ecole de Droit de haut prix, où se forment de remarquables sujets. Trois discours seront prononcés: par MM. Geo. H. Théard, W. J. Burke, Hewes T. Gurley.

La séance s'ouvrira à sept heures et demie du soir.

Tous nos remerciments à M. George Andry pour l'invitation qu'il a bien voulu nous adresser.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1889.—Indications pour la Louisiane: Pluie dans la partie sud-est; vents du sud dans la partie nord température stationnaire.

Température du 6 mai 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	68	20
Midi	80	27
3 P. M.	78	26
6 P. M.	73	23

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Wallace Farrell à Mlle Jane Dransin.
John A. Cardon à Mlle Elizabeth McLaughlin.

Naissances.

Mme Adam Scheelmeyer, une fille.
Mme Jacob L. Baltz, une fille.

Décès.

George Fenten, 20 jours, Infirmerie Touro.
John Jacobs, 5 semaines, rue Septième, près Chippewa.
Annette F. Deeben, 4 mois, rue France, près Chartres.
William Brooks, 55 ans, 403 rue d'Orléans.
Mlle Eleonore Danove, 19 ans, 647 rue Royale.
Francis A. Diebenschneider, 5 mois, rue Johnson, près chemin du Bayou.
Mme veuve E. Tollinson, 42 ans, 206 rue Rampart, côté nord.
Agnes A. Deakle, 4 mois, 143 1[illegible] rue Terpsichore.
Eliza Lamesse, 60 ans, 198 rue Bourgogne.
Louis E. Manterer, 4 mois, 206 1[illegible] rue des Champs Elysées.
John Long, 37 ans, 437 rue Franklin, côté s.d.
Augusta Sawyer, 21 jours, 175 rue Marie.
Marentine Belair, 6 jours, 223 rue des Français.
Irene Maloney, 3 mois, rue Dryades, près l'avenue Napoléon.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Commercial Homestead Association à J. D. Coleman, un terrain borné par les rues Annonciation, Melpomène, Constance et Terpsichore, $2,925.

E. Craighead à Blanche Lorenzen, un terrain borné par les rues Carondelet, Jackson, Philip et Brainard, $3,000.

J. Allemann à W. W. Stepheus, trois terrains bornés par les rues Donaue, Bienville, Scott et Cortez, $160.

E. L. Schlieder à A. Monteleone, un terrain borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, $1,600.

Mme M. E. Choppin à H. Flynn, un terrain borné par les rues Poydras, St-Charles, Perdido et Carondelet, $6,500.

J. Schmeller à H. L. Schmeller, un terrain borné par les rues Bourgogne, Port, Dauphine et Eughien, $3,500.

L. J. Obert au Mutual Building and Homestead Association, un terrain borné par les rues Esther, Ann, Hillary et Clinton, $125.

A. Agusti à Mme K. Leany, un terrain borné par les rues Front, Thalie, Peters et Erato, $150.

Cour de District.—Andrew Baxter contre le schooner *Rebecca* pour $1,288.50 de gages et dommages.

Cour Suprême.—Hon. juge Bermudez.—H. W. Stackhouse contre M. J. Zuntz et autres—Jugement confirmé.

Louisiana Brewing Company contre le Bureau des assesseurs.—Jugement confirmé.

Juge Poché.

L'Etat de la Louisiane contre Ellis Crawford.—Jugement confirmé.

L'Etat ex rel. Saloy contre les juges de la Cour d'Appel.—Mandamus refusé.

W. C. Raymond et autres, commissaires du Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company contre E. Palmer.—Jugement amendé et confirmé.

Juge Watkins.

L'Etat ex rel Agnes Stinson contre W. B. Murphy, recorder—Le mandamus demandé est accordé et rendu péremptoire.

Anna Gossigi et autres contre la ville. L'injonction demandée est refusée et le juge déclare que les propriétaires de marchés privés doivent s'établir dans les limites prescrites par la ville.

Juge McEnery.

Canal and Claiborne R. R. Co. contre la Crescent City R. R. Co.—Jugement confirmé.

L'Etat contre Bol Wright et autres. Jugement confirmé.

L'Etat ex rel Hugo H. Frederick contre Bureau des Assesseurs. Jugement confirmé.

L'Etat contre Julius Cawly. Jugement confirmé.

Juge Fenner.

L'Etat contre Henry Duffel, juge. Refus d'émettre les writs de prohibition et certiorari demandés.

Le mandamus demandé par la Mexican Lottery Co lui est refusé et l'affaire est renvoyée devant le juge King.

Cour Civile.—Robson Bleck & Cie., contre A. M. Davis.

Chas W. Hayward contre la Mutual B. Life Association en paiement d'une police de $10,000.

Cour Criminelle.—Section A.—E. Deschamps comparaitra sans doute aujourd'hui pour entendre le prononcé de sa sentence.

Dans le cimetière.—M. F. Calico, gardien du cimetière St Louis, y a trouvé hier soir, à 5 heures, une pendule en bronze, un album, un sac d'écolier, en cuir, contenant des livres au nom de "Emma Knoops, 149 rue Locuste," et des photographies déchirées. Le tout est déposé au 4ème precinct.

Bras cassé.—Dimanche soir, à 8 heures 30, Marie Austin, une petite fille de couleur, âgée de 9 ans, est tombée rue Clio, près Howard, et s'est cassé le bras droit près de l'épaule.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance:

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit: "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit: "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c.; et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

Eagle Protective B. A.—Cette association a célébré dimanche son cinquième anniversaire par une parade à laquelle 100 membres ont pris part. Après avoir quitté la salle de la Parfaite Union, sous la conduite du grand marshal Chas. Foster et de ses aides, M. Orfila, S. H. Renaud, H. Barethe, T. Valentino et Geo. Guénard, ils y sont retournés après la parade pour prendre part au banquet et assister au bal.

En route, ils ont été invités par le président qui avait préparé un punch à leur intention;

Officiers—Geo. Killilea, président; F. Lund, 1er vice-président; Geo. Wagenpahl, 2d vice-président; D. Mader, secrétaire archiviste; L. Layrisson, secrétaire financier; J. U. Durel, trésorier; Chas Foster, grand marshal; M. Orfila, 1er assistant; S. Renaud, 2d assistant.

Comité d'organisation—J. U. Durel, chairman; R. P. Reilly, E. Schingler, R. Adams, A. Caillier.

Blessé.—Hier matin, un nommé Geo. Blank qui chargeait des wagons du Southern Pacific R. R., au pied de la rue Philippe, s'est gravement blessé.

Cheval emporté—Un cheval attelé à un buggy conduit par M. J. P. Eveline, s'est emporté au coin des rues Canal et Galvez et a descendu la rue du Canal jusqu'au quai sans accident lorsqu'en tournant dans la rue Delta il s'est abattu sur la plaque tournante du Louisville and Nashville R. R. Le buggy a été fort endommagé mais le cheval n'a pas été blessé.

Incendies.—Dimanche, à 3 heures 30 de l'après-midi, un incendie a pris dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Locuste et Magasins, et a trouvé un aliment facile dans les maisons en bois de ce quartier, et, le vent aidant, a tout détruit à l'exception de la prison suburbaine, qui n'a été sauvée que grâce aux efforts des prisonniers sous la direction du capt. Pat. Moran. Dix-huit maisons ont été complètement détruites et six considérablement endommagées.

Le feu a pris dans la boulangerie de M. Victor Meyers, rue Julie, No 397. On estime les dégâts à $50,000, dont la moitié est couverte par les assurances.

—Hier matin, à 10 heures, le feu a pris au No 320 de la rue Galvez, chez M. D. Condiff, et a causé pour $75 de dommages.

Trouvé.—Dimanche, pendant le grand incendie, on a trouvé rue Locuste les objets suivants qui sont déposés au poste central de police:

Une broche en or, une paire boutons d'oreilles imitation perles, une broche et boucles d'oreilles en dents d'alligator, deux bagues en or, deux autres paires de boucles d'oreilles et une broche en or.

Paragraphes.—Sur une fausse indication qui leur a été fournie, les détectives ont arrêté dimanche matin, au Marché Français, un nommé Wm E. Fay, au lieu d'un certain C. C. Parker, qui, après s'être rendu coupable de viol le 14 octobre 1887, dans le comté de Crawford, s'était soustrait à la justice et n'avait pu être retrouvé depuis. Celui qui a causé cette arrestation est un nommé A. G. Von Saus, qui, n'ayant en vue que la récompense promise pour la capture de Parker, avait suivi une fausse piste. Les meilleurs renseignements ont été fournis sur Wm E. Fay, qui a rempli ici divers emplois toujours à la satisfaction de ceux qui l'ont employé.

Il est maintenant à l'hôpital où il achève de se rétablir du funeste effet d'une dose exagérée de morphine, drogue dont il se sert d'ordinaire pour se calmer les nerfs. Le prisonnier ne ressemble nullement à la photographie de Parker qui est entre les mains des détectives et cette arrestation est simplement le résultat d'une erreur. Néanmoins, les autorités du comté de Crawford ont été prévenues.

—La batterie B. du Louisiana Field Artillery et le bataillon d'Artillerie Washington sont de retour de New York. Ils ont été reçus dimanche matin à la gare avec enthousiasme et après s'être rendus musique en tête à leurs arsenaux où ils ont reçu les compliments de leurs chefs, les soldats ont regagné leurs foyers.

—Une négresse du nom de Joanne Nelson habitant rue Urquhart No 64 est morte subitement dimanche.

—Hier soir à 7:20 heures une alarme inutile a été donnée à la boîte 5 pour un feu de cheminée qui avait pris coin Burthe et Hillery chez M. Jas Campbell. Pas de dommages.

—Dimanche soir, trois matelots ivres, Carter Delaney, Th. Ruiz et Joe Carter, étant montés dans un train du West End ont insulté les voyageurs. A l'arrivée du train le conducteur les a fait arrêter et a porté contre eux une accusation de bris de paix qui leur a valu $25 d'amende à chacun. L'amende a été payée.

Une lettre de M. Antoine, ancien député de Metz.—M. Antoine a adressé, dernièrement, la lettre suivante à la fédération républicaine du 12me arrondissement de Paris, qui lui avait offert la candidature pour les prochaines élections législatives:

Mes chers compatriotes,

Je suis rentré en France, vous le savez, pour consacrer toutes mes forces à une œuvre de réconciliation patriotique; je n'y suis pas venu pour poursuivre une campagne personnelle ni rechercher des profits ou des honneurs.

Je crois que l'intérêt de notre bien-aimé pays commande, impérieusement, aux républicains, d'abdiquer leurs rancunes et de travailler, en commun, à ce qui doit être la grande satisfaction de l'avenir.

Les candidatures, on verra plus tard ce qu'elles devront être, dans tous les arrondissements de France, quand l'heure sera venue d'ouvrir la période électorale.

Il ne s'agit pas en ce moment de savoir si l'ancien député de Metz sera un futur député de Paris; il s'agit pour moi, comme il doit s'agir pour tous les Français, d'orienter pacifiquement la République et la patrie vers le devoir sacré que nous avons trop oublié.

Il s'agit surtout de ne troubler, en ce moment, d'aucune manière, par des compétitions personnelles, l'admirable fête que Paris prépare pour le monde entier.

Laissons, mes amis, laissons passer, au milieu d'une tranquillité profonde, ces mois que notre grande Exposition doit remplir tout entiers.

Plus tard, nous choisirons librement les plus dignes. Nous irons à la bataille avec toutes nos ressources et tout notre courage.

Encore une fois, merci de votre appel, compatriotes! Comptez sur moi pour la République et pour la patrie.

J.-D. Antoine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

En souvenir de l'ouverture des Etats-Généraux à Versailles—1789-1889—Un trouble-fête—Attentat à blanc sur M. Carnot.

Paris, 5 mai—Un homme qui dit se nommer Perrin et être garde-magasin dans la marine, a tiré aujourd'hui une cartouche sans balle sur le Président Carnot, au moment où celui-ci quittait le Palais de l'Elysée pour se rendre à la célébration du Centenaire à Versailles.

Perrin a été arrêté sur le champ et conduit à un bureau de police, où il a fait une déclaration relative à l'acte qu'il venait de commettre. Il a expliqué qu'il n'avait aucune intention de tuer le Président; il a voulu seulement mettre ainsi en pleine lumière ce fait qu'il est la victime d'une injustice.

La foule qui était là, pour assister au départ du Président, s'est fort indignée et a menacé de faire justice sommaire du prisonnier. Néanmoins les agents de police, accourus en force, ont arrêté ce mouvement.

Perrin se plaint d'avoir été injustement puni par le gouverneur de la Martinique et d'en avoir vainement appelé contre l'acte de celui-ci. Sa famille est dans l'indigence.

Le Président Carnot et sa suite ont été reçus avec enthousiasme sur leur route.

Arrivé à Versailles, le Président a inauguré la plaquette commémorative, appliquée au bâtiment où se réunirent et s'ouvrirent les Etats-Généraux, il y a de cela un siècle (4 et 5 mai 1789, à Versailles aussi).

Puis le Président et sa suite ont gagné le Salon des Glaces, au Palais même, où l'attendait un grand concours de députés et sénateurs.

Là, M. Le Royer, président du Sénat, a prononcé le discours de bienvenue au Président.

Il y a dit, entr'autres choses:

"Ce ne sont plus d'humbles députés du Tiers-Etat, auxquels on niait même le droit de se tenir debout, mais bien les représentants élus de la nation qui, saluant leur premier magistrat, librement élu, viennent rendre hommage à ces grands morts auxquels nous devons notre liberté. Il est bon que ces vieux champions de cette liberté nous rappellent que la Révolution nous laisse non seulement des doctrines mais des leçons aussi.

"Si la Révolution pécha, par excès d'audace dans ses rêves, nous péchons, nous, par manque d'abnégation, par la connaissance incomplète de nos devoirs, par notre hésitation dans notre système politique. Si la Révolution voulut s'élever trop haut, nous descendons trop bas. Cette date de 1889 nous invite à réaliser enfin l'union des cœurs dans l'amour de notre pays et de ses institutions."

M. Le Royer a terminé en demandant au Président Carnot de faire entendre sa voix, afin d'amener les Français dans la voie des concessions mutuelles.

Le Président Carnot a répondu ainsi: "Avec un ardent espoir en l'avenir, je salue au sein de ce Palais de la Monarchie les Représentants d'une nation, maintenant en pleine possession d'elle-même, maîtresse de ses destinées, dans toute la splendeur, toute la force de sa liberté. En cette solennelle occasion nos premières pensées vont à nos pères. L'immortelle génération de 1789, par l'éclat de son courage, par de nombreux sacrifices nous a garanti des bienfaits que nous devons, à notre tour, léguer à nos fils comme le plus précieux des héritages. Jamais notre reconnaissance ne pourra égaler la grandeur des services rendus par nos pères à la France, à l'humanité."

Le discours présidentiel s'est terminé par ces mots:

"La Révolution eut pour base les droits de l'homme. Elle créa une nouvelle ère dans l'histoire; elle fonda la société moderne. Après bien de cruelles secousses, la France brisa enfin le pouvoir personnel exercé par un seul homme, quel que soit le titre pris par lui. Aujourd'hui elle reconnait la seule souveraineté des lois édictées par les représentants de la nation.

"Sous l'égide de la république, ayons pour objectif, dans un mutuel esprit de tolérance et de concorde, la force irrésistible d'un peuple uni, et rendons ainsi la France capable de maintenir sa position à l'avant-garde des nations. Vive la République!"

Le discours du Président a été accueilli par des bravos sincères. Après cette allocution le cortège présidentiel s'est rendu à la Galerie des Batailles, où était dressé un lunch.

Ce repas achevé, on s'est rendu au parc, où le Président a pris part aux cérémonies de l'inauguration des fontaines récemment restaurées.

Une foule immense s'était massée dans le parc, où le Président Carnot a trouvé une bienvenue enthousiaste. Le temps était beau et la scène vraiment brillante.

A six heures le Président Carnot et sa suite ont repris la route de Paris, en passant par Ville D'Avray, St-Cloud et le Bois de Boulogne.

A l'arrivée à Versailles, le matin, le Président Carnot quitta la voiture et entra dans une calèche, équipée exactement comme celle dans laquelle l'empereur avait coutume de se rendre à Longchamps. On a remarqué l'absence des dames aux cérémonies de cette journée. Très belles surtout celles qui ont eu lieu dans le Salon des Glaces.

A propos de l'ouverture de l'Exposition.

Paris, 6 mai—Les demandes d'emplacement sont tellement au-dessus de celles qui se sont produites aux Expositions précédentes que, malgré d'héroïques efforts, aucun des départements n'est au complet; pas un catalogue de groupe n'est prêt pour l'impression.

C'est ainsi qu'à cette heure il n'existe pas encore vestige de la grande exhibition embrassant l'enseignement, l'éducation; tout est encore enfoui dans les caisses.

Dès aujourd'hui il est manifeste que l'exhibition industrielle américaine sera fort remarquable; le palais destiné aux machines est un édifice splendide, on pourrait siéger un congrès du monde.

Il attire aussi par la splendeur de son ornementation, par sa beauté architecturale. Là surtout les regards sont attirés par l'exposition des moteurs, des appareils, des machines d'Edison. Pour donner une idée de la grandeur du spectacle disons que quoique les bâtisses d'exhibition soient très rapprochées, la surface du terrain occupé excède huit millions de pieds carrés.

A lui seul le Champ de Mars couvre treize acres. Ces bâtiments occupés par l'Exposition couvrent le Champ de Mars, le Trocadéro, l'Esplanade des Invalides et les Quais de la scène, qui s'étendent entre le Champ de Mars et les Invalides. Là tout frappe par la solidité, l'aménagement, l'éclairage et la forme. De tous côtés, on a employé les artistes les plus fameux; de toutes parts c'est du luxe sans clinquant.

A vrai dire la décoration des intérieurs ferait honneur aux édifices publics permanents.

Toute l'allocation faite par le gouvernement français, c'est-à-dire 8,600,000 piastres, a été dépensée, et bien d'autres sommes ont été réservées pour des frais de représentation.

La République, la Municipalité et l'Exposition paieront, en commun, les dépenses des illuminations et des fêtes de ce soir.

A la dernière Exposition, la perte apparente fut de plus de $6,000,000 mais l'opinion générale est toujours qu'il y a eu profit. Le nombre des visiteurs dépassa 200,000 à Paris et en estimant à $50 la dépense par personne, ce fut une somme de $10,000,000 distribuée dans Paris. L'accroissement des recettes d'entrée de cette Exposition fut de plus de $200,000.

Ce soir les entrées ont dépassé celles des années précédentes, spécialement dans les sections étrangères. Il faut citer particulièrement en cela les sections de la Russie et de l'Angleterre.

Le nombre total des entrées au Département des Beaux-Arts est de 3500; mais il ne sera véritablement ouvert que dans quelques semaines.

On fait la remarque qu'à chaque venue des diverses Expositions la valeur du travail a augmenté.

Ce qui, en 1865, valait une piastre, en valait deux en 1867; quatre piastres en 1878 ce qui n'en valait que deux en 1867, et en 1889 on paie huit piastres ce qu'on payait quatre—toujours comme travail, main-d'œuvre—en 1878. C'est là un fait qui n'est point limité à la France, mais est universel.

Le sommet de la Tour Eiffel se trouve à près de mille pieds du sol; c'est-à-dire qu'elle est, en élévation, près du double du monument de Washington. Elle dépasse de 600 pieds environ St-Pierre de Rome.

On l'utilisera pour la science. Le public n'est admis qu'à franchir environ deux tiers de la tour, au moyen d'ascenseurs, qui pouvant transporter 25,000 personnes par jour, à des prix variant selon la hauteur atteinte. Il y a des escaliers pour ceux qui préfèrent ce vieux mode d'ascension; on y trouve cafés et restaurants.

L'observatoire sera employé à des expériences spectroscopiques, atmosphériques, optiques, etc., etc.

On espère que de là-haut on pourra mieux faire de la photographie solaire et lunaire; et que les appareils en usage seront employés avec plus d'efficacité, spécialement quand les éclipses se produiront près de l'horizon.

Le poids total de la Tour Eiffel est de 6500 tonnes; elle coûte $1,000,000.

Le Palais de maïs américain, où l'on fera mieux connaître aux Européens l'usage de cet aliment, est situé près du Trocadéro. C'est là un succès sur lequel on a des doutes.

Citons aussi, sur les terrains de l'Exposition, un Panorama représentant l'histoire de la France pendant le siècle actuel. C'est l'œuvre d'artistes éminents: on y verra, entr'autres, les portraits de centaines d'hommes et femmes qui ont illustré ou dégradé leur pays, dans la guerre, la littérature, la politique, les sciences, les arts; tout cela avec costumes de l'époque et d'une mise en scène frappante. Au loin on découvre Paris; ce travail est presque terminé, et dépasse en beauté tout ce qui a été fait jusqu'ici.

L'Evêque de Versailles.

Paris, 5 mai—L'évêque de Versailles dans une adresse au Président Carnot, a dit quoi qu'ils soient tombés victimes en 1789 ils avaient participé au mouvement de la réforme.

Le clergé n'a jamais cessé de faire voir qu'il était prêt à se sacrifier pour la nation et leur foi, et il professe d'avoir toujours ce même sentiment généreux.

L'Evêque a ajouté: "Nous n'avons jamais fait de différence entre l'Eglise et la France dans notre affection ou nos prières.

Nous considérons que c'est un devoir de chrétien de saluer avec déférence le représentant de l'autorité nationale.

Nous vous félicitons d'avoir échappé aux coups d'un assassin. Nous nous réjouissons de voir ce tribut payé à un homme dont la dignité de caractère commande le respect de tous les partis.

Malgré les fortes averses cette après-midi, il y avait une foule considérable dans les rues de Paris pour voir les illuminations. Des dépêches venues des principales villes de France disent qu'il y a un grand enthousiasme partout.

Le général Boulanger.

Paris, 5 mai—Les sénateurs ont examiné M. Mayer, rédacteur du journal la *Lanterne*, et M. Moreau, du Comptoir d'Escompte, relativement au fonds Boulanger et à l'intimité du général Boulanger avec feu M. Denfert-Rochereau.

Victoire Boulangiste.

Paris, 5 mai.—Au second ballottage pour les membres du gouvernement municipal de St-Omer, MM. Boulanger, Laguerre, Naquet et Deroulède ont été élus.

Le nommé Perrin est un fou.

Paris, 6 mai—Le nommé Perrin, qui a fait feu hier sur le Président Carnot au moment où celui-ci sortait du Palais de l'Elysée, pour assister à la célébration du Centenaire, à Versailles, est atteint, dit-on, d'aliénation mentale survenue à la suite d'une mauvaise fièvre.

Perquisition domiciliaire.

Paris, 6 mai—Des perquisitions domiciliaires ont été faites par la police chez seize membres du parti boulangiste à Neuilly.

Célébration de la fête française en Europe.

Athènes, 5 mai—Une démonstration en l'honneur du centenaire français a eu lieu aujourd'hui en cette ville en face de la légation française. Il y avait 5000 personnes présentes, y compris les maires et les autorités municipales d'Athènes et de Pirée. Dans l'après-midi, les étudiants de l'Université ont fait une procession aux flambeaux.

Bruxelles, 5 mai—La colonie française de cette ville a donné un banquet, cette après-midi, au Palais de la Bourse. M. Bonrée, le ministre français, présidait. Il y avait un grand nombre d'anglais et d'américains présents.

Le Chargé d'Affaires français.

Londres, 5 mai—Le Chargé d'Affaires français, en cette ville, a donné cette après-midi une réception. La majeure partie des visiteurs était des français.

L'ambassade était illuminée ce soir.

Montréal, 5 mai—Une grande assemblée a eu lieu hier soir pour célébrer l'établissement de la République Française en 1889. Le vice consul Schwob présidait. Des discours ont été prononcés pour l'occasion. Des télégrammes de félicitations ont été envoyés au Président des Français.

Le meeting a eu lieu sous les auspices de la Chambre de commerce française.

La Conférence Samoane.

Berlin, 5 mai—Un comité de la Conférence Samoane a été requis de faire une enquête et un rapport sur les meilleurs moyens pour rétablir l'ordre à Samoa, d'y maintenir la paix, incluant la question relative à un roi.

Le cortège impérial est arrivé aujourd'hui à 8:30 a. m. à Kiel pour assister au baptême du fils du prince Henri.

L'enfant qui était tenu par l'Empereur pendant la cérémonie a été appelé Waldemar Wilhelm Ludwig Friedrich Victor Heinrich.

Le Dr Knapp.

Berlin, 5 mai—Le Dr Knappe a sévèrement condamné la mauvaise discipline des marins américains à Samoa. Il les accuse d'avoir des tendances au pillage et d'être avides de boissons alcooliques.

Il nie que Mataafa ait donné l'ordre à ses adhérents d'aider à sauver les matelots du navire de guerre allemand qui a fait naufrage à Apia.

Le docteur dit au contraire, que Mataafa a défendu à ses partisans de secourir les Allemands.

Grévistes.

Berlin, 5 mai—Les mineurs se sont mis en grève aujourd'hui à Gentzenkirchen, Westphalie, et ont démoli plusieurs magasins. La police a chargé et dispersé les émeutiers. Avec l'aide des troupes l'ordre a été rétabli.

Le secrétaire de la Trésorerie.

Washington, D. C., 5 mai—Le secrétaire Windom est mieux aujourd'hui, mais il ne peut pas encore se rendre à son bureau.

La fête française à New York.

New York, 5 mai.—La population française en cette ville a célébré aujourd'hui l'anniversaire du centenaire de la révolution française, par une grande assemblée à la Salle Webster.

Un grand enthousiasme régnait dans la salle. On remarquait parmi les personnes présentes: Henri Maillard, le vicomte Paul d'Abzac, consul général de France, Frédéric Coudert et le professeur Renault. Ceux-ci ont prononcé des discours.

Le général Adam E. King.

Baltimore, Md., 5 mai.—Une dépêche spéciale de Washington annonce: "Le général Adam E. King, de Baltimore, ex-officier naval de ce port, sera nommé consul général à Paris. La nomination est attribuée à l'amitié personnelle qui existe entre le général et le secrétaire Blaine.

M. Joel B. Erhardt.

New York, 6 mai—M. Joel B. Erhardt, le nouveau collecteur du port de New York, a assumé ses nouvelles fonctions aujourd'hui.

Acte illégal.

Lafayette, Lne., 6 mai—Une élection pour le maire et les membres du conseil de cette ville, devait avoir lieu aujourd'hui, mais a été empêchée pour les raisons suivantes:

Quand les *polls* ont été ouverts ce matin à 6 heures, le square de la maison de cour était entouré par des hommes armés de carabines Winchester, qui ont déclaré leur intention d'empêcher tout noir de voter.

Plusieurs nègres ont pris la direction des polls mais ont reçu un avertissement de la part des "*Regulators*."

Un des noirs a fait appel au shérif J. A. Broussard et lui a demandé de les protéger dans l'exercice de leur privilège garanti par la Constitution.

M. Broussard s'est mis en route pour escorter le votant mais ils ont rencontré sur la route des hommes avec des carabines Winchester et des revolvers qui les ont couchés en joue, menaçant de faire sauter la tête des nègres, s'ils allaient plus loin.

Le nègre s'est alors retiré et le shérif Broussard et l'enregistreur des votants, M. A. M. Martin, greffier de la paroisse, après avoir consulté des avocats, ont décidé que les polls étant en possession d'une populace armée, il était impossible d'avoir une élection libre et impartiale et que par conséquent il fallait fermer les polls et ajourner l'élection, ce qui a été fait.

La plupart des "regulators" ne sont pas des résidents de cette ville ou de la paroisse.

A l'office:

—Joseph, demande la maîtresse de la maison au cuisinier, comment avez-vous fait le veau?

—J'aurais pas osé le dire; mais, puisque madame le demande, je lui dirai respectueusement que.... je le lui ai fait à l'oseille!

ROYAL BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO.
SCHMIDT & ZIEGLER.

1er janv. 89—1 an—mar.jeu.sam

L'abolition de la traite des noirs.—Napoléon III — les documents si intéressants publiés par M. L. Thouvenel dans son *Secret de l'empereur* en font foi de nouveau — avait pour panacée, lorsque la situation internationale s'était embrouillée et enchevêtrée à plaisir, l'idée d'un congrès européen. La diplomatie moderne paraît avoir pour ressource favorite, lorsqu'il s'agit de rendre aux principes un hommage platonique, de convoquer une conférence.

C'est ainsi qu'une conférence se réunira, sur l'initiative officielle de l'Angleterre, pour traiter de l'esclavage. C'est à vrai dire le fruit de la généreuse campagne du cardinal Lavigerie, ce prélat qui a pris l'Afrique pour diocèse, l'humanité pour principe dirigeant et la race noire pour clientèle.

Il reste à voir—lisons-nous dans le *Temps*—si les diplomates de l'Europe réunis en conférence feront autre chose que tirer une belle révérence au dogme de la liberté humaine, et s'ils voudront et pourront entrer dans la voie indiquée par Gordon. Ce grand homme disait: Tout ce qu'on fait contre la traite est illusoire, tant qu'au lieu d'intercepter quelques caravanes ou quelques cargaisons de noirs on ne frappera pas l'esclavage dans sa source, qui est l'Afrique centrale, et dans ses débouchés, qui sont les pays d'islam en Europe et en Asie.

Les échecs de l'Autriche dans la péninsule balkanique. — La *Nouvelle Presse libre* de Vienne, constate avec chagrin les échecs subis par l'Autriche dans la péninsule balkanique. Depuis quelque temps on dirait—conclut elle—que la russification de cette péninsule se prépare, et les hommes d'Etat autrichiens doivent veiller.

Mort d'un missionnaire catholique français a Pondichéry.—La population de Pondichéry a conduit, le 25 mars, à sa dernière demeure, le père Ligeon, des missions étrangères, qui habitait l'Inde française depuis quarante-trois ans; il était originaire de la Savoie. C'était un homme de bien dans toute la force du terme, et le prestige dont il jouissait était tel, que les indigènes lui attribuaient un pouvoir surnaturel pour guérir certaines maladies nerveuses. Il avait reconstruit de ses deniers et au moyen d'aumônes recueillies par lui deux orphelinats de jeunes filles indigènes.

Petit dialogue entre un professeur de géographie et le papa d'un de ses élèves:

—Votre fils est paresseux comme un loir.

—Et pourtant il me coûte assez cher!

Le professeur, rêveur, répète machinalement:

—Loir et cher, chef lieu Blois.

Au café:

—Qu'est ce que ce monsieur prend?

—Je prends froid, mon ami; fermez donc la fenêtre.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Position désirable et de choix rue Euterpe, No 13, près du Park Coliseum.

Vente pour effectuer un partage.

John I. Danahay vs veuve J. W. Bradley et al. No 26,192—Cour Civile de District—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 juin 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 25 avril 1889 et signé le 2 mai 1889 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Euterpe, Terpsichore, Prytanée et Coliseé, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Euterpe sur 111 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres; dans la cour deux petites bâtisses ayant trois chambres, une grande écurie, porte-cochère, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses précises d'usage. L'acquéreur assumera entre le prix d'acquisition les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente par devant Omer Villeré, notaire. 10 pour cent de dépôt sera exigé de l'acquéreur.

7 mai—7,11,18,25—juin 1,8

Deux lots de terre vacants à l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue St-Patrick.

Maison en briques à deux étages, Passage de la Bourse, Nos 111 et 113.

Succession d'Oscar Drouet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,577.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 juin 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Deux lots de terre vacants situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano, St-Denis et St Patrick, désignés par les Nos 16 et 17, lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur; le lot No 17 forme encoignure à l'avenue de la Louisiane et à la rue St-Patrick.

2° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St-Louis, mesurant 33 pieds de face au Passage de la Bourse, 32 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Louis, de là s'élargissant à angle droit vers la rue St-Louis, 2 pieds 7 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces, 32 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Conti, de là se rétrécissant à angle droit parallèle à la rue Royale, 11 pieds 8 pouces sur une seconde profondeur de 6 pieds 5 pouces, et 23 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages ayant balcons sur le devant, doubles bureaux au rez de chaussée et les étages supérieurs sont occupés comme résidence, lieux d'aisance, water works, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 0[illegible]0 d'intérêts par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 0[illegible]0 comptant sur le montant de l'adjudication sera exigé.

Acte de vente par devant A. J. Villeré, notaire public.

7 mai—7 11 18 25—1 8 juin

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants et Bijouterie.

Montres et chaines en or pour dames, Boucles d'oreille solitaire, Colliers améthyste, Médaillons et autre bijouterie.

Succession de Mme Magdelina Forester—No 23,668, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 16 avril 1889, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de diamants et de bijouterie, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

7mai—7 11 12 18.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 7 mai 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 7 mai—1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix dans le centre commercial.

Ilet de terre de valeur dans le Sixième District.

Succession de James Sterry.

No 26,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 mai 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain ilet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Dryades, Baronne, Robert et Upperline, désigné comme l'ilet No 66 sur un plan fait par C. A. de Armas, en date du 6 mai 1859, et mesurant 302 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Upperline, même façade sur la rue Robert par 300 pieds de face à la rue Dryades et même façade sur la rue Baronne.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal No 16 rue Natchez) et dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou qui en quelque sorte lui appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Natchez, Gravier, Tchoupitoulas et Magasins, désigné comme le lot No 21 sur un plan de James H. Dakin, daté du 5 janvier 1842 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan No 48; le dit lot mesure 24 pieds 8 pouces et demi de face à la rue Natchez, 58 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 20; 57 pieds 6 pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 25 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent du magasin de valeur, en brique à trois étages, désigné par le No 16 rue Natchez, situé dans le centre des affaires près du Board of Trade Building et à proximité du fleuve et des dépôts de chemin de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et leu de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, ensemble avec les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ben. Ory, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

7 mai—7 11 18 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Southern Cotton Press and Yards,

comprenant les deux ilets bornés par les rues Poydras, Claiborne, Lafayette, Ste-Adeline (maintenant Willow), Ste-Magdalene (maintenant Clara), touchant le Mississippi Valley Rail Road Depot, et près du Nouveau Bassin, etc.

Vente pour effectuer un partage.

In re Joseph C. Morris vs The New-Orleans Cotton Press Association et als.

No 26,567—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 2 mai 1889 et signé le 3 mai 1889 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Claiborne, Ste Adeline [maintenant Willow], Poydras et Lafayette, divisé en 15 lots numérotés de 1 à 15 inclusivement, d'après le plan de L. H. Pilié, ancien voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire. Le dit ilet mesure en tout 312 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, 222 pieds 8 pouces de face à la rue Lafayette, 372 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Adeline on Willow, et 79 pieds de face à la rue Poydras.

2° Un certain ilet de terre dans le même District et touchant à celui ci dessus borné par les rues Poydras, Ste-Magdaline [maintenant Clara], Lafayette et Ste Adeline [maintenant Willow], composé de 23 lots, numérotés de 1 à 23 inclusivement d'après un plan de C. de Armas, voyer, en date du 7 février 1859, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville et mesurant, en tout, 245 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Poydras, 407 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Magdaline [maintenant Clara], 2[illegible]3 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Lafayette et 37[illegible] pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Adeline [maintenant Willow]. Le tout en mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, consistant en hangars en briques à un et deux étages couverts en ardoises, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un, et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur divisés en coupons au gré des parties intéressées, garantis par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue ensemble avec toutes les autres clauses de sécurité faites et prévues dans de pareilles affaires, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

5mai—5 1 25—juin1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

de choix dans le centre des affaires.

Magasins en briques à trois étages, coin Tchoupitoulas et Lafayette, près du débarcadère des bateaux et des steamships et le dépôt des chemins de fer.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1889, il sera vendu à l'encan:

Sept certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Girod et Foucher, plus amplement décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre mesurant 20 pieds 1 1[illegible]2 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 12[illegible] pieds 7 pouces 2 lignes et face à la rue Lafayette, et 139 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Girod.

2° Quatre certains lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 respectivement, sur un plan dressé par H. Mosihausen, voyer, le 31 janvier 1816 et déposé comme plan No 42 dans le livre des plans No 2 de William Christy, alors notaire en cette ville, pour référence.

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 68 pieds 3 pouces sur une ligne du côté près de la rue Lafayette touchant le coin ci-dessus décrit et 69 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne opposée. Le lot No 2 touche le lot No 1 et mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1 et 70 pieds de profondeur sur la ligne opposée.

Le lot No 3 touche le lot No 2 dans le fond et mesure 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 4, et 70 pieds de profondeur sur la ligne de l'autre côté; le dit lot No 4 touche le lot No 3 et le dit lot No 1 dans le fond, et mesure 23 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Foucher, 69 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur du côté touchant le No 3; et 69 pieds et 3 pouces de profondeur de l'autre côté; le tout mesure américaine. Le dit terrain No 4 contigu au terrain du coin ci-dessus décrit.

3° Deux certains terrains désignés par les lettres A et B, respectivement, sur un plan dressé par d'Hémécourt, voyer, en date du 5 janvier 1866, et annexé à un acte passé par-devant Chas Stringer, ancien notaire de cette ville, en date du 11 janvier 1866; le dit terrain A mesurant 20 pieds 4 pouces de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Foucher, sur une profondeur de 143 pieds 1 pouce et 3 lignes du côté de la rue Lafayette et 144 pieds 1 pouce et 3[illegible] lignes de l'autre côté, contigu au terrain B; et ledit terrain B mesure 20 pieds 4 pouces de façade rue Tchoupitoulas 20 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur une profondeur de 145 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Girod, et 144 pieds 1 pouce et 3[illegible] lignes du côté de la rue Lafayette, contigu à un terrain A.

Ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, consistant des 5 magasins en briques à 3 étages portant les numéros municipaux 8[illegible], 87, 89, 91 et 93 rue Tchoupitoulas, faisant face rue Foucher. La localité est une des meilleures dans le centre du commerce du gros et, comme placement est surtout désirable à cause de sa proximité des débarcadères des bateaux à vapeur et des gares de chemins de fer, pavage en pierres carrées sur la devanture.

Conditions—Un quart comptant, la balance du prix d'achat devant être représentée par billets de l'acquéreur à un, deux ou trois ans de crédit, les billets devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, et devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devra contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et d'assurance.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. J. Woulfe, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

5 mai—5 11 18 25 juin 1 8

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Ferdinand Baensh vs. ses créanciers—No 26,831—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ferdinand Baensch, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchmer, notaire public, le 18me jour de mai 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge demandée, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—30 m 16

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 pm
No 5 Coast......9:00 am	No 6 Coast......3:40 pm
No 1 Fast Mail.7:20 pm	No 2 Lim. Ex....2:05 pm
No 7, Exc. dimanche......9:35 pm	No 8, Exc. dimanche......7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen......9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim...7:30 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex. 5:00 pm
No 5, Exc. dimanche......8:45 pm	No 5, Exc. dimanche......7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express......8.00 am
No 54 B. R. Local.......10:25 am	No 53 B. R. Local........3.50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited....3:35 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fast line..7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1.........9:00 am	No. 2.........5:00 pm
No. 3.........5:55 pm	No. 4.........8:05 am
No. 5.........10:10 am	No. 6.........3:50 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor..8:10 pm	No 20 Califor..11:25 am
No 17 Local....6:55 am	No 18 Local....7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAIL ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m., 4:00 p.m., 4.50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m., 5.00 p.m.
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach.....9:30 am. Dimanches seulement—6:00 a.m., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée.......7:00 pm	Départ.........7:30 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée.......8.45 am	Départ.........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 7 MAI 1889.

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 m

MERCREDI, 8 MAI 1889.

Cincinnati—COMMONWEALTH, à 5 P M
Rivière Rouge—JOHN D. SCULLY, à 5 P M
Ouachita River—CORONA, à 5 P M
Washington—WARREN, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Point Houmas—MARY Z COMEAUX, à 11 a
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

Fleuve et rivières.

Vicksburg, 6 mai.—Le fleuve baisse rapidement. Départ, Arkansas City pour Natchez à 8 a m. Arrivé, Henry Marx et barges.

Memphis, 6 mai—Le fleuve a baissé de 13 pouces. Temps clair et chaud. Départs, Cherokee pour St-Louis à 3 p m; Thos Sherlock pour l'Ohio à 4 p m; James Lee pour Arkansas City à 6 p m.

Caire, 6 mai—Le fleuve a 14 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Arrivés, Mail City de la Nlle-Orléans à 4 p m; City of Monroe de Natchez à 7 p m. Départs, City of Vicksburg pour Natchez à 4 p m.

St-Louis, 6 mai—Le fleuve est stationnaire et à 8 pieds 11 pouces à l'étiage. Temps clair et chaud. Arrivés, City of Cairo de Natchez; New South de Paducah; W H Cherry de la rivière Tennessee. Départ, Lilly pour Caire.

Louisville, 6 mai—La rivière monte—9 pieds 5 pouces dans le canal; 7 pieds 2 pouces aux chutes. Temps beau et agréable.

Cincinnati, 6 mai—La rivière a 23 pieds 7 pouces et baisse. Temps clair. Départ, Scotia pour Pittsburg.

Pittsburg, 6 mai—La rivière a 5 pieds et baisse. Temps agréable.

Les Passes.

Port Eads, 6 avril, 6 p m—Vent du sud. Arrivés, à 3 a m, steamship Harlan capitaine Brown, de Bluefields; steamship anglais American, capitaine Anson, de Liverpool, via les Indes Occidentales et Colon; à 7:30 a m, steamship anglais Foxhall, capitaine Doane, de Port Limon; à 8:30 a m, steamship anglais Glen Tanar, capitaine Munro, de Messine via Palerme; à 1:10 p m, steamship El Paso, capitaine Quick, de New-York.

Départ, steamship S Pizzati pour Truxillo.

Marchés.

Havane, 4 mai.—Or espagnol 236 1[illegible]2 à 236 3[illegible]4. Change—actif.

Havane, 4 mai—Sucre—A cause des prétentions des détenteurs il s'est fait très peu d'affaires pendant la semaine. Le déficit de la récolte est plus évident chaque jour. Le stock et les exportations montrent une différence considérable comparé à celui de l'année d'avant. Les prix sont irréguliers.

Sucre de mélasse, regular à good polarisation $3 62 à $3 87 1[illegible]2 or par quintal; muscovade fair à good refining 85 à 90 degrés $3 50 à 3 75; Centrifugal 92 à 96 degrés polarisation, $4 33 3[illegible]4 à $4 81 3[illegible]4 or.

Stock en magasin à la Havane et à Matanzas 69 boites, 387,000 sacs et 3500 boucauts. Recettes de la semaine 31 boites, 105 000 sacs et 503 boucauts. exportés pendant la semaine 672 boites, 100,000 sacs et 263 boucauts, y compris 80,000 sacs et 46 boucauts pour les Etats-Unis.

Rio Janeiro, 6 mai—Café—Regular first 64.00 reis par 10 kilos. Good seconds 60.00 reis.

Santos, 6 mai—Café—Good average 10.00 reis par 10 kilos. Recettes pendant la semaine 44,000 sacs; achats pour les Etats-Unis 90,000 sacs; expédié aux Etats-Unis, 30,000; stock 280,000 sacs.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 6 MAI 1889.

EXPÉDIES EN DOUANE.

Goelette (am) H Budeig, Hunterman, Tampico.

ARRIVÉS.

Steamship (ital) Jos. Oteri, Jr, DeLeon, Truxillo.
Steamship (ang) American, Anson, Liverpool, via les Barbades, et Calon.
Steamship Harlan, Brown, Bluefields.
Steamship (ang) Foxhall, Doane, Port Limon.
Steamship (ang) Glen Tanar, Munro, Palerme, via Messine.
Steamship El Paso, Quick, New-York.

BATEAUX A VAPEUR.

Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Neptune, Kouns, Port Eads.
Warren, Kennison, Washington.
Commonwealth, Stein, Cincinnati.
Joe B Williams, Williams, Louisville, avec 13 chalands.

EXPORTATIONS.

TAMPICO—par goelette H Budeig—1200 cross ties cypre.

IMPORTATIONS.

TRUXILLO—par steamship Jos Oteri Jr—9000 régimes figues bananes 18,000 cocos 2000 bananes 400 ananas Jos Oteri.

PORT LIMON—par steamship Foxhall—9715 régimes figues bananes.

BLUEFIELDS—par steamship Harlan—75, 139 cocos, 14,917 régimes figues bananes 49 balles salsepareille 9 colis caoutchouc 190 balles caoutchouc.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—9 balles coton 25 boucts sucre 146 barils mélasse et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—112 barils sucre 11 sacs riz brut et fret assorti.

PORT EADS—par steamer Neptune—Fret assorti.

WASHINGTON—par steamer Warren 26 balles coton et fret assorti.

CINCINNATI—par steamer Commonwealth—223 balles coton 20 balles filasse et fret assorti.

LOUISVILLE—par steamer Joe B Williams et chalands—312,000 boisseaux charbon.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS & GULF RAILROAD.—Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—214 balles coton 1 wagon gousses graine coton 162 boucts sucre 20 barils sucre 11 barils mélasse 42 barils vin et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—Fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY.—140 balles coton 300 sacs farine graine coton 1102 sacs tourteaux 40 barils mélasse et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD 1231 balles coton 850 sacs farine graine coton 5 wagons gousses graine coton 210 sacs riz brut 3632 sacs tourteaux et fret assorti.

[Par le télégraphe.]

New-York, 6 mai 1889.

A. A. Moulton et Co

Le steamship Louisiana, capitaine E. V. Gager, est arrivé cette après-midi.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Actor	Liverpool	Canal Harvey
Ascania	Hambourg	rue do
Chilian	Havre	rue do
Clinton	Havane	Alger
Counsellor	Liverpool	Southport
El Monte	New York	Alger
Erl King	Brême et Londres	Southport
Governor	Liverpool	2e dist. 10
Holbein	Liverpool	1er dist. 13
Hudson	New York	2e dist. 8
Mascotte	Floride	Alger
Ness	Russie	4e dist. 43
Navarra	Liverpool	3e dist. 26
Paris	Havre	4e dist. 41
S Pizzati	Truxillo	1er dist. 14

NAVIRES.

Fawn	Almeria	rue 5e

BAROUQS.

Agnes	Oporto	rue 8e
H L Routh	....	1er dist. 39
Marcelle	En détresse	3e dist. 34

GOELETTES.

Henry Budeig	Tampico	Freetown
R C Allen True	Mobile	1er dist. 27
Kate E Morse	Wilmington	1er dist. 19

Succession d'Emilia et Joseph Arceneaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 863—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur, pourrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4, 8mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	......	100,000
1 Lot de	50,000,	......	50,000
1 Lot de	25,000,	......	25,000
2 Lots de	10,000,	......	20,000
5 Lots de	5,000,	......	25,000
25 Lots de	1,000,	......	25,000
100 Lots de	500	......	50,000
200 Lots de	300,	......	60,000
500 Lots de	200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit......		$50,000
100 Lots de $300,	......	30,000
100 Lots de $200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent

Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits reconnus [illegible]